

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 05-12-2016

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Séverine CORDIER-DOHEY, Alexandre COLIN, Christhie MARTINEZ, Marie VAN DEN BERGHE, Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Denis DERVIN, Noël TREVISIOL

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à 8 voix pour et 2 abstentions.

- **Gérance de l'auberge :**

Le choix exprimé lors du dernier conseil était soumis à conditions, notamment financières et professionnelles. Après avoir rencontré les postulantes, ces points n'ont pu être éclaircis. En effet, le montage financier manquait de limpidité, sans aucun engagement bancaire, avec un financement par « Limousin actif », association qui apporte, sous conditions, des aides. Concernant les formations hygiène et bar, rien n'était non plus engagé. Par contre, les candidates réclamaient à nouveau un bail, au nom d'une société qu'elles souhaitent monter, mais pas encore faite, ce afin de finaliser les financements... De plus, le début de prospection avec les tracts sollicitant une aide financière des administrés a été mal perçu par le conseil municipal.

Le second candidat est venu présenter son projet. Il a mis l'accent sur son professionnalisme, et sa connaissance de la commune. L'équipe composée de son épouse et de sa fille qui exploite actuellement son restaurant sera complétée par un emploi supplémentaire pour pouvoir faire fonctionner les deux entités simultanément. L'aspect financier pour l'achat du matériel a déjà été anticipé, une partie de celui-ci étant en doublon sur son premier restaurant.

Après délibérations, compte tenu que les éléments demandés lors du précédent conseil n'ont pu être fournis, le conseil municipal décide à l'unanimité de rejeter la candidature des premières postulantes, et, afin de ne pas retarder davantage la réouverture de l'auberge, le conseil municipal décide, après un vote à bulletin secret, à sept voix pour, deux contre et un blanc de retenir sa candidature.

Concernant l'achat de matériel, après négociations, le maire propose de retenir l'entreprise Théofroid, qui a fait l'offre la plus économiquement avantageuse.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

- **Décision modificative :**

Une décision modificative de fin d'année est nécessaire pour divers ajustements :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT			
2151/041	Réseaux de voirie	41 100	
1323/041	Subventions d'équipement		7 600
2315/041	Installations, matériel et outillage technique		33 500
TOTAL		41 100	41 100
FONCTIONNEMENT			
7391171	Reversement et restitution sur impôts et taxes	200	
7788	Autres produites exceptionnels		200
TOTAL		200	200

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- **Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement :**

Comme chaque année, il convient de m'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sur l'exercice 2017, ce jusqu'au vote du budget primitif, et dans la limite du quart des crédits d'investissement inscrits aux budgets précédents.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- **Classement du chemin de la mare dans la voirie communale :**

Nous avons sollicité une aide du département pour l'aménagement du chemin de la mare. Nous pouvons prétendre à 50 % d'aide, mais il est nécessaire que ce chemin soit classé dans la voirie communale.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de classer cette voie dans la voirie communale.

- **Nomination et rémunération de l'agent recenseur :**

Malgré l'appel à candidature pour un agent recenseur lancée sur le site, nous n'avons eu aucune demande. Nous avons fait appel à la mission locale, qui nous a proposé Amandine Blanchard. Après entretien avec cette personne, le maire propose de la recruter pour le recensement qui aura lieu du 19 janvier au 18 février prochain.

L'INSEE attribue une dotation qui pourra être partagée entre sa rémunération et celle de l'agent coordonateur.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition

- **Questions diverses :**

Point sur les travaux : La consultation des entreprises a été lancée le 25 novembre, ce jusqu'au 14 décembre. L'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres aura lieu le vendredi 16 décembre.

Concernant les logements, nous sommes en attente des devis, mais afin de permettre la réalisation rapide des travaux, le conseil municipal autorise le maire à accepter la meilleure offre.

Pour l'éco point supplémentaire souhaité à la Station, il ne pourra être installé là-bas, la ligne électrique étant gênante pour la reprise des conteneurs. Une autre solution devra être trouvée si nous souhaitons un second point.

- **Date du prochain conseil :** Elle est fixée au lundi 30 janvier 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 22 h 30.